



NOTICE

// CONDITIONS D'OCTROI DE LA SUBVENTION DÉPARTEMENTALE

- Effectuer un séjour d'études, un stage ou un séjour de recherche à l'étranger ;
- Avoir entre 18 et moins de 26 ans au moment du séjour ;
- Foyer fiscal des parents ou de l'étudiant, s'il est fiscalement indépendant, dans le Morbihan ;
- Respecter un plafond de revenu brut global, déterminé en fonction d'un nombre de points de charge ;
- Poursuivre un cursus post niveau IV dans un établissement d'enseignement supérieur aboutissant à un diplôme ou un titre de niveau III, II ou I (ou équivalent lorsqu'il s'agit d'un diplôme ou d'un titre d'un pays étranger) ;
- Séjour de 4 semaines minimum.

// MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE

- Aide forfaitaire visant notamment à couvrir une partie des frais occasionnés par le séjour ;
- Montant de l'aide variant entre 400 € et 800 € en fonction de plafonds de ressources ainsi que du lieu et de la durée du séjour ;
- Demande de bourse à effectuer avant chaque rentrée universitaire, en cas de séjours supérieurs à un an ;
- Aide renouvelable autant de fois qu'il y a de séjours éligibles mais attribution limitée à une seule bourse par année universitaire pour un séjour d'études réalisé dans un même établissement ;
- Aide cumulable avec la subvention d'études accordée aux étudiants par le département ;
- Aide non cumulable avec la bourse à l'étranger du département du Morbihan gérée par l'UBS ;
- Bourse versée en une fois sur le compte de l'étudiant.

// RÉCAPITULATIF DES PIÈCES À FOURNIR

Documents communs :

- Lettre de demande de bourse motivée, datée et signée ;
- Dossier de demande CampusTrotter56 dûment rempli ;
- Certificat de scolarité ou copie de la carte d'étudiant précisant la date de naissance du demandeur ;
- Certificats de scolarité des autres enfants à la charge de la famille de l'étudiant ;
- Avis d'imposition des parents, ou ceux de l'étudiant s'il est fiscalement indépendant (les deux derniers avis en votre possession) ;
- Pour les étudiants inscrits à l'UBS, attestation de non versement de la bourse à l'étranger du département du Morbihan gérée par l'UBS ;
- Relevé d'identité bancaire ou postal de l'étudiant.

Pour les séjours d'études :

- Attestation de l'établissement d'origine ou de l'établissement d'accueil confirmant le séjour et indiquant le lieu exact et les dates précises.

Pour les stages :

- Convention de stage signée par l'étudiant, l'établissement d'enseignement et le maître de stage, indiquant le lieu exact et les dates précises.

Pour les séjours de recherche :

- Attestation du directeur de recherche confirmant le séjour à l'étranger et indiquant le lieu exact et les dates précises.



Dossier de demande d'aide départementale

Campus Trotter56

Étudiants morbihannais

séjours d'études, stages, séjours de recherche

ANNÉE 2013 - 2014

DEMANDEUR

M. Mme Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Adresse des parents : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Courriel : _____

**Date limite de dépôt de la demande avec pièces à fournir
AVANT LE DÉBUT DU PROJET MÊME INCOMPLET**

Département du Morbihan – à l'attention de Monsieur le président du conseil général du Morbihan
Direction de l'éducation, du sport et de la jeunesse - Service Jeunesse

2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES CEDEX // TÉL. 02 97 54 83 64 // COURRIEL : jeunesse@cg56.fr

// SITUATION FAMILIALE DES PARENTS OU TUTEURS

<input type="checkbox"/> Père	<input type="checkbox"/> Tuteur	<input type="checkbox"/> Mère	<input type="checkbox"/> Tuteur
Nom : _____ Prénom : _____		Nom : _____ Prénom : _____	
Situation (mariés, concubins, divorcés, veuf(ve), séparés, célibataire...): _____			
Adresse : _____		Adresse : _____	
Code postal : _____ Commune : _____		Code postal : _____ Commune : _____	
Téléphone : _____		Téléphone : _____	

// FRÈRES, SŒURS ET AUTRES ENFANTS À CHARGE

Nom et prénoms	Date de naissance	Situation (en cas de scolarité, préciser le niveau d'études et l'établissement scolaire ou universitaire fréquenté, chômage, autre...)

Le demandeur devra fournir un certificat de scolarité pour les frères et sœurs inscrits dans un établissement scolaire.

// CRITÈRES DE RESSOURCES FAMILIALES

L'éligibilité à la bourse départementale est déterminée sur la base d'un nombre familial de points de charge.

Le nombre de points obtenus détermine le plafond de revenu brut global familial (ou bien de l'étudiant) à ne pas dépasser pour bénéficier de la bourse. Les critères de ressources pris en compte pour l'obtention de la bourse sont basés sur le revenu brut global de la famille, ou de l'étudiant s'il est fiscalement indépendant. Celui-ci figure sur l'avis d'imposition.

// MON SÉJOUR À L'ÉTRANGER Un séjour d'études Un stage Un séjour de recherche

Établissement d'origine : _____

Niveau et filière d'études lors du séjour à l'étranger : _____

Organisme d'accueil à l'étranger : _____

Dates du séjour : du _____ au _____

Ville et pays du séjour : _____

// MON BUDGET PRÉVISIONNEL (tableau à remplir impérativement)

Ce budget est prévisionnel : c'est à vous d'évaluer les dépenses et les recettes liées à votre séjour à l'étranger.

Vous pouvez indiquer d'autres postes de dépenses et de recettes, si nécessaire.

- Montants prévisionnels en euros.

Dépenses		Recettes	
Voyage aller/retour		Bourse CampusTrotter56	
Passeport/visa		Apports personnels	
Déplacements intérieurs		Bourse Ulysse (Conseil régional de Bretagne)	
Assurance		Bourse Télémaque (Conseil régional de Bretagne)	
Loyer		Bourse à l'étranger du département du Morbihan gérée par l'UBS	
Autres dépenses (à préciser) : _____		Autres recettes (à préciser) : _____	
TOTAL		TOTAL	

// ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) _____

certifie l'exactitude de tous les renseignements indiqués dans la présente demande.

Date _____

Signature

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique.
Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004,
vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent,
que vous pouvez exercer en vous adressant à :*

Service Jeunesse
2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES CEDEX
Tél. 02 97 54 83 64 – Courriel : jeunesse@cg56.fr

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

// CADRE RÉSERVÉ AU DÉPARTEMENT DU MORBIHANRecevabilité du dossier : Oui Non

Si non, motif : _____

Montant de l'aide attendue : _____

Date de la commission permanente : _____

N° Tiers : _____

N° dossier PROGOS : _____

Charges de la famille	Points de charge	
Autres enfants dans l'enseignement supérieur à charge	4 points x n	
Autres enfants non étudiant à charge	2 points x n	
Parent élevant seul ses enfants	1 point	
	Total des points de charge	